

**DOSSIER DE  
PRESSE**



# L'hospitalisation à domicile

**Avril 2016**



# Qu'est-ce que l'hospitalisation à domicile (HAD) ?

## DÉFINITION

Selon le décret du 2 octobre 1992, « Les structures d'hospitalisation à domicile permettent d'assurer au domicile du malade, pour une période limitée mais révisable en fonction de l'évolution de son état de santé, des soins médicaux et paramédicaux continus et nécessairement coordonnés. Les soins en HAD se différencient de ceux habituellement dispensés à domicile par la complexité et la fréquence des actes »

La circulaire du 30 mai 2000 précise : « L'HAD concerne les malades, quel que soit leur âge, atteints de pathologies graves aiguës ou chroniques, évolutives et/ou instables qui, en l'absence d'un tel service, seraient hospitalisés en établissement de santé, nécessitant une coordination des soins, une évaluation médicale au moins hebdomadaire, des soins infirmiers quasi quotidiens ou des soins infirmiers moins fréquents avec des interventions de kinésithérapie quasi quotidienne. »

## UNE VÉRITABLE OPPORTUNITÉ POUR LES PATIENTS

L'HAD offre des soins de proximité et de qualité adaptés aux besoins de prise en charge afin de permettre à tout patient, la possibilité d'une prise en charge de niveau hospitalier, à son domicile.

Elle permet de répondre aux besoins par une coordination médicale efficace, en facilitant la coopération, la complémentarité et la coordination des différents acteurs au domicile du patient.

L'HAD s'inscrit dans une logique de réponse graduée aux besoins de prise en charge et d'organisation de filière de soins.

Bien qu'elle s'organise au domicile, il s'agit bien d'une prise en charge hospitalière.

# L'H.A.D. c'est...

## ...DES SOINS DE QUALITÉ ET PERSONNALISÉS

L'intérêt majeur de l'HAD est de fournir une prestation de soins personnalisés dans le contexte du domicile.

Trois types de soins peuvent être délivrés :

- Soins ponctuels (soins techniques complexes, pathologie non stabilisée, durée déterminée au préalable, fréquemment réitérés)
- Soins continus : soins techniques plus ou moins complexes, nursing, pathologie évolutive, accompagnement jusqu'à la fin de vie.
- Réadaptation au domicile : prise en charge pour une durée déterminée, après une phase aiguë (pathologie neurologique, orthopédique, cardiologique, polypathologie).

## ...UNE COORDINATION ENTRE PROFESSIONNELS HOSPITALIERS ET PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

Au domicile, on peut trouver, parmi les intervenants : des médecins généralistes, des infirmiers, des aides-soignants, des kinésithérapeutes, des assistants sociaux, des psychologues, des orthophonistes...

L'activité de ces divers intervenants doit donc être coordonnée : c'est le rôle de l'HAD.

L'HAD met aussi à contribution des prestataires de services dont le rôle est de fournir et d'installer des équipements médicaux (lits médicalisés, pompes à perfusion, bouteille à oxygène...), ou des sociétés d'ambulance qui assurent l'acheminement des patients vers les centres d'examen spécialisés.

## ...UN PATIENT QUI DEVIENT ACTEUR DE SA PRISE EN CHARGE

Le patient choisit librement son médecin libéral. Celui-ci reste le pivot dans la prise en charge du patient.

Il est garant avec le médecin coordonnateur et en lien avec l'équipe HAD, du début à la fin des soins, de la qualité de l'information concernant le malade, de son état de santé et de son traitement.



# Organisation et continuité des soins

Personnel : 1 médecin, 1 interne, 1 cadre de santé,  
1 secrétaire, 8 infirmiers, 3 infirmiers coordinateurs,  
3 aides-soignants, 1 agent de service hospitalier, 1 agent logistique

Fonctionnement 24 heures sur 24, 7 jours sur 7  
Avec astreinte infirmière la nuit (20h30 – 7h30) et une astreinte médicale  
assurée par un médecin hospitalier (17h30 – 8h30)

La nuit, la régulation des appels est faite par le 15.

## Historique

1983 :

Création de l'HAD (sur le bassin Roannais,  
sur une zone géographique de 15 kms  
à partir du CH de Roanne)

Décembre 2012 :

Ouverture d'une antenne à Thizy

Avril 2014 :

Ouverture d'une antenne à St Symphorien de Lay

Mai 2014 :

Ouverture d'une antenne à Charlieu

Juin 2014 :

Ouverture d'une antenne à Roanne

Avril 2015 :

Ouverture d'une antenne à Côte Roannaise

Janvier 2016 :

Ouverture d'une antenne à St Just en Chevalet

## POUR QUI ?



Quel que soit votre âge



Si vous êtes atteint  
d'une maladie grave, aiguë  
ou chronique



Que vous soyez chez vous,  
en Ehpad ou dans  
un établissement social  
ou médico-social

## COMMENT ?



**Prescription**

1

par votre médecin  
traitant ou  
par le médecin  
hospitalier



**Évaluation**

2

de votre état de santé  
et de votre domicile  
par des professionnels  
de l'HAD



**Mise en place  
au domicile**

3

après accord  
de votre médecin  
traitant



**Réalisation  
des soins**

4

par des professionnels  
de santé comme si  
vous étiez à l'hôpital

## QUELLES GARANTIES ?

**24H/24  
7J/7**

Continuité  
des soins



100% des soins  
sont pris en charge par  
l'Assurance Maladie



Charte  
du patient  
hospitalisé



Qualité/sécurité  
certifiées par la Haute  
Autorité de Santé



FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉTABLISSEMENTS  
D'HOSPITALISATION  
À DOMICILE



# Rencontre avec quelques intervenants



## LE MÉDECIN HAD - Dr. Elisabeth FOURNIER-SPILTHOOREN

« Après diverses expériences, dont 15 ans en tant qu'urgentiste et 5 ans en gériatrie, j'ai souhaité rejoindre le service HAD.

Le rôle du médecin coordonnateur est de garantir, en lien avec l'équipe HAD, du début à la fin de la prise en charge, la qualité de l'information concernant le malade, de son état de santé et de son traitement.

Au travers de l'HAD, je peux mettre en pratique mes expériences acquises tout au long de mon parcours. »

## LA CADRE HAD - Delphine GUERIN

« J'ai intégré le service HAD il y a environ un an après avoir exercé en pédiatrie et réanimation et avoir été cadre formatrice à l'école d'infirmiers.

Au quotidien, j'assure des fonctions de coordination des soins en appui du médecin coordonnateur auprès des paramédicaux employés ou rétribués par l'HAD.

C'est cette proximité avec le patient que j'ai voulu retrouver en intégrant le service HAD. »



## UN INFIRMIER COORDINATEUR – Delphine METTE

« Je travaille depuis une vingtaine d'années dans le service HAD, et cela fait 3 ans que je suis infirmière coordinatrice.

Mon rôle consiste à organiser, planifier et vérifier l'adéquation du plan de soins aux besoins du patient.

L'HAD me donne la possibilité de travailler à la fois avec les professionnels libéraux et du personnel hospitalier. »

## L'interview...

De qui émane la demande de prise en charge ?

Les demandes de prises en charge en hospitalisation à domicile proviennent des différents services hospitaliers du centre hospitalier de Roanne, mais également des médecins généralistes du bassin Roannais, qui nous adressent une demande pour leur patient.

Dans quels cas peut-on envisager le recours à ce mode d'hospitalisation ?

Le patient doit tout d'abord résider dans un rayon de 45 kms du centre hospitalier.

Un patient peut envisager l'HAD dans les cas suivants : assistance respiratoire, nutrition parentérale ou entérale, soins palliatifs, prise en charge de la douleur, traitement intraveineux, prises en charge post-chimiothérapie ou post-chirurgicales, pansements complexes, rééducation orthopédique ou neurologique, nursings lourds.

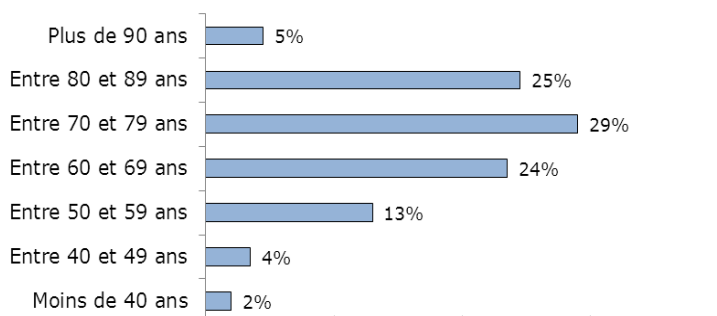
Quels sont les enjeux auxquels vous êtes confrontés ?

- Assurer la qualité des soins à domicile pour le confort des patients.
- Permettre au patient de rester dans son environnement familial pour recevoir des soins hospitaliers.
- Développer des alternatives à l'hospitalisation tout en couvrant un territoire.
- Répondre à une politique de santé qui vise à la sortie précoce des patients avec une prise en charge de qualité des différents soins.

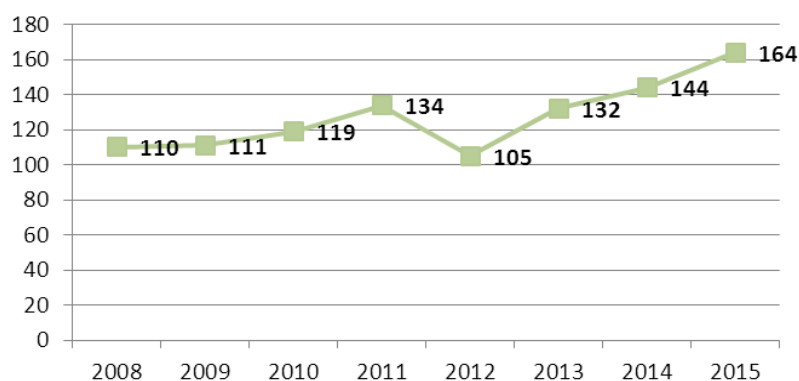
# Quelques chiffres en 2015

(toutes antennes confondues)

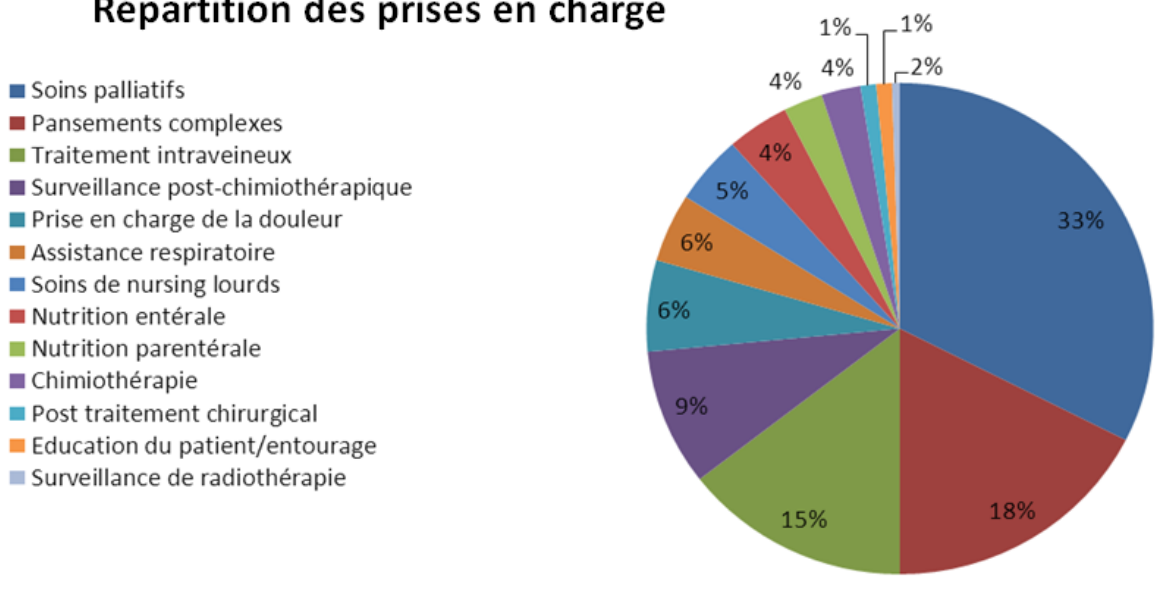
## Répartition par tranche d'âge



## Nombre de patients traités



## Répartition des prises en charge





# Nos valeurs

## COLLABORATION

(travail en partenariat, coordination entre l'hôpital et les prof. libéraux)

## RÉACTIVITÉ

(prise en charge sous 24 à 48 heures)

## SOINS PERSONNALISÉS

(soins sur mesure...)

## QUALITÉ

(soins identiques à ceux délivrés en institution)

## PROXIMITÉ

(soins à domicile)



28, Rue de Charlieu  
CS 80 511  
42328 ROANNE Cedex

Direction de la communication  
Tél. 04 77 44 30 03  
Fax. 04 77 44 31 98

